RÉALISER VOS FORMALITÉS
AVEC LE CFE

(Centre de Formalité des Entreprises)
En application du décret n° 96-650 du 19 juillet 1996

Vous êtes

- Porteurs de projet
- Agriculteurs
- Sociétés agricoles

Vous souhaitez

- Réaliser vos créations, modification, ou cessation.
- Déclarer, modifier ou cesser votre activité agricole :
  - à l'INSEE ;
  - au greffe du tribunal pour les sociétés ;
  - à la CGSS régime agricole ;
  - centre des impôts.

Nous vous proposons

- Un interlocuteur unique, pour l'ensemble de vos déclarations.
- Une simplification de vos démarches administratives.
- Une aide pour compléter votre formulaire.
- Le contrôle de conformité de l'imprimé rempli.
- Le traitement et la transmission de vos déclarations.
- La délivrance d'un récépissé de dépôt de votre dossier.

Vos contacts

CONSTANT Murianne
Agent CFE
0590 25 11 08
constant.m@guadeloupe.chambagri.fr

POTONY Marie-Laure
Antenne de Marie-Galante
0590 26 71 67
potony.ml@guadeloupe.chambagri.fr

AUBATIN Huguette
Antenne de Marie-Galante
0590 26 71 67
aubatin.h@guadeloupe.chambagri.fr

AVEC LE CFE,

JE GAGNE DU TEMPS !!

AGRICULTEURS ACTIFS, PLURIACTIFS GAEC – SCEA- EARL

CFE

URSSAF CRAM

EDE
(Établissement départemental d'élevage)

CENTRE DES IMPÔTS

CGSS
Maladie • Retraite
Maternité

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Extrait de Kbis

INSEE
N° SIREN/SIRET
Code APE

46€
(prix forfaitaire)

Conditions Générales de vente disponibles sur demande